

AMI “Electroniques numériques : enjeux de ressources et d’usages liés aux produits et composants pour les équipements industriels et grand public, ainsi que pour les infrastructures”

Cet AMI se concentre spécifiquement sur l’électronique numérique, laquelle traite des signaux et des systèmes manipulant des informations binaires. Il s’inscrit dans le contexte des politiques régionales de transition visant à atténuer les conséquences socioéconomiques de la décarbonation, par l’accompagnement de projets contribuant à des changements structurels nécessaires à l’atteinte de la neutralité climatique. A l’échelle des projets, cela conduit à adopter une “approche par le produit”.

Objectif : Identifier, initier et faire émerger l’ensemble des initiatives, des actions ou des projets en lien avec les différents enjeux de la filière électronique, de la production en passant par les cycles d’usage, de réemploi, jusqu’à la fin de vie et la réinjection des composants dans une nouvelle chaîne de valeur, au service d’une économie circulaire à moindre impact environnemental.

- Matériaux durables et de substitution (remplacer les matériaux rares, opter pour des matériaux recyclés...);
- Maintenance réutilisation, réemploi et réparabilité des produits et composants (outils d’identification et authentification du produit, outils d’aide à la décision, outils d’aide à la réparation...);
- Ecoconception collaborative ;
- Optimisation de la gestion de la collecte et du traitement des appareils et équipements ;
- Développement de la traçabilité des objets et composants durant l’ensemble de leur cycle de vie ;
- Allongement de la durée de vie ;
- Recyclabilité

Attention : Cet AMI n’inclut pas les initiatives relatives aux compétences et métiers sur la filière.

Pour qui : Acteurs économiques (entreprises, BE...) et acteurs de la recherche, de l’innovation et du développement (universités, grandes écoles...).

Comment : Remplir un dossier type de réponse à l’AMI disponible sur <https://entreprises.hautsdefrance.fr/> avec une présentation synthétique, partenariats, problématiques traitées, description des étapes, suites attendues, impacts et premiers éléments financiers.

Durée : Durée de trois années à compter de la date à laquelle la délibération l’ayant approuvé a été rendue exécutoire.

Point de vigilance : Cet AMI n’attribue pas de financement et les structures retenues devront participer à une dynamique de coopération régionale afin de massifier les transformations de nos chaînes de valeur et boucle de valeurs régionales.